



Statistics  
Canada      Statistique  
Canada

NOT FOR LOAN  
NE S'EMPRUNTE PAS

STATISTIQUES CANADIENNES  
STATISTICS CANADA  
LIBRARY  
BIBLIOTHÈQUE

Price: Canada, \$4.50, \$45.00 a year  
Other Countries, \$5.50, \$55.00 a year

Prix: Canada, \$4.50, \$45.00 par année  
Autres pays, \$5.50, \$55.00 par année

### FACTORY SALES<sup>1</sup> OF ELECTRIC STORAGE BATTERIES

April 1988

### VENTES À L'USINE<sup>1</sup> DE BATTERIES D'ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

Avril 1988

SCG Code	April			Year-to-date	
	Code CTB	Avril		Total cumulatif	
		Number of units	Dollars <sup>2</sup>	Number of units	Dollars <sup>2</sup>
Nombre d'unités					
<b>Lead-acid batteries, of a type used for starting piston engines - Accumulateurs au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston</b>					
For replacement purposes - Pour remplacement					
- Automotive and Heavy Duty Commercial - Pour automobiles et à grande capacité commerciale	8507.10.21 8507.10.22	134,378	7,272,295	755,367	40,512,574
- Other batteries <sup>3</sup> - Autres batteries <sup>3</sup>	8507.10.29	x	x	53,028	2,721,341
<b>Other lead-acid batteries and cells - Autres accumulateurs et cellules au plomb</b>					
For direct motive power - Servant à fournir la force motrice					
- Large cells <sup>4</sup> - Cellules grandes <sup>4</sup>	8507.20.11	18,828	2,854,855	69,289	10,050,204
- Light industrial batteries <sup>5</sup> - Batteries de type industriellement légère <sup>5</sup>	8507.20.12	x	x	x	x
Stationary cells <sup>6</sup> - Cellules fixes <sup>6</sup>	8507.20.20	x	x	x	x
Other lead-acid batteries - Autres batteries au plomb	8507.20.90	-	-	-	-
<b>Alkaline batteries - Batteries alcalines</b>	8507.30 8507.40 8507.80	x	x	x	x
<b>Parts - Pièces</b>	8507.90	...	x	...	715,952
See footnote(s) on page 2.	Voir note(s) à la page 2.				
Industry Division	Division de l'industrie				
June 1988	Juin 1988				



1010691609

## Footnotes

- <sup>1</sup> These data reflect sales to wholesalers and retailers, not actual retail sales to consumers.
- <sup>2</sup> Factory selling value exclusive of sales tax, excise duties and taxes or outward transportation charges by common or contract carriers.
- <sup>3</sup> Includes marine, recreational vehicle and railroad diesel starting.
- <sup>4</sup> Includes railroad and fork lift, but excludes railroad diesel starting.
- <sup>5</sup> Includes golf cart, wheel chair and sweeper.
- <sup>6</sup> Includes uninterruptible power supply, telecommunications and switchgear applications, and photovoltaic.
- figures not available.
- nil or zero.
- x confidential, suppressed to meet the requirements of the Statistics Act.

## Note

This report reflects the experience of the respondent firms listed in the December 1987 report, plus any deletions or additions since then.

Changes this month: Nil

Changes this year to date: Nil

Commodity coverage is approximately 100%.

Commencing in January, 1988, commodity data have been collected using a new classification system termed the Standard Classification of Goods (SCG). This coding system will be used for both domestic production and international trade statistics and will substantially improve the comparability of these data.

The introduction of the SCG may entail some loss in the continuity of individual series between the 1987 and 1988 issues of this catalogue. If you have any questions you may contact the Industry Division at (613) 951-9826.

Published under the authority of the Minister of Supply and Services Canada. Extracts from this publication may be reproduced for individual use without permission provided the source is fully acknowledged. However, reproduction of this publication in whole or in part for purposes of resale or redistribution requires written permission from the Publishing Services Group, Permissions Officer, Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Canada K1A 0S9.

## Notes

- <sup>1</sup> Ces statistiques montrent les ventes aux grossistes et aux détaillants, non les ventes au détail réelles aux consommateurs.
- <sup>2</sup> Valeur à la sortie d'usine sans la taxe de vente, les droits et les taxes d'accise ni les frais d'expédition versés à des transporteurs à forfait ou publics.
- <sup>3</sup> Y compris pour bateaux, véhicules récréatifs et le démarage des locomotives diesel.
- <sup>4</sup> Y compris pour trains et chariots élévateur à fourches, excluant la démarage des locomotives diesel.
- <sup>5</sup> Y compris pour véhicules de golf, les chaises roulantes et les balais mécaniques.
- <sup>6</sup> Y compris cellules pour blocs d'alimentation ininterrompue, télécommunication et ensembles de communication et photovoltaïque.
- nombres indisponibles.
- néant ou zéro.
- x confidentiel, supprimées en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

## Nota

Le présent rapport traduit l'activité des entreprises répondantes énumérées dans la publication de décembre 1987, compte tenu des suppressions et des additions.

Changements ce mois-ci: Néant.

Changements cette année à date: Néant.

Le champ d'observation englobe à peu près tous les produits.

Dupuis janvier 1988, une nouvelle classification intitulée la Classification type des biens est utilisée pour identifier les données sur les produits. Ce système de classification sert aussi bien à la codification de la production canadienne qu'à la codification des données sur le commerce international, ce qui permettra une compatibilité accrue de ces statistiques.

Il est possible que l'utilisation de la CTB empêche la continuité de certaines séries de données de cette publication pour les années 1987 et 1988. Si vous avez des questions relativement aux conséquences de l'utilisation de la CTB, veuillez communiquer avec la Division de l'industrie au (613) 951-9826.

Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada. Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite des Services d'édition, Agent de droit d'auteur, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.